



2025 - 092 Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2025
Service : Finances et commande publique
Référence : CLD

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

Le treize octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Marie-Estelle IRISSOU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Yves ANDRIEUX à Yvan VALLEE

Jacqueline MENARD-BYRNE à Odile DENIAUD

Julien ROUSSEAU à Guy BERNARD-DAGA

Absente excusée : Ludivine BEN-BELLAL

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 30

Secrétaire : Marie-Estelle IRISSOU

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

La présente délibération a pour objet de procéder à des modifications budgétaires, en dépenses et en recettes, devenues nécessaires en cours d'exercice budgétaire.

Tout d'abord, au regard de l'avancement des projets d'investissement, il convient d'actualiser le phasage initialement prévu de plusieurs Autorisations de Programme (AP), sans modification du montant global des AP.

La nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiements est précisée dans les conditions ci-dessous :

	AP 2024-1 : Réaménagement des locaux des services					
Exercice	2024	BP+BS 2025	DM 2025	2026	Ultérieurs	Total
Crédits de paiement	71 881,43 €	550 000 €	100 000 €	500 000 €	78 118,57 €	1 300 000 €



	AP 2025-2 Travaux d'aménagement extérieurs du Centre Technique Municipal				
Exercice	BP+BS 2025	DM 2025	2026	Ultérieurs	Total
Crédits de paiement	100 000 €	-50 000 €	1 400 000 €	250 000 €	1 700 000 €

	AP 2024-4 : Dojo Le Quintrec Réhabilitation					
Exercice	2024	BP+BS 2025	DM 2025	2026	Ultérieurs	Total
Crédits de paiement	2 652 €	250 000 €	-50 000 €	1 100 000 €	297 348 €	1 600 000 €

Les ajustements d'AP ne modifient pas le montant des dépenses réelles 2025.

Par ailleurs, la Décision Modificative n° 3 concerne des écritures d'ordre au titre des opérations patrimoniales. Ces écritures sont équilibrées en recette et en dépense.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025-01 du 3 février 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025-043 du 31 mars 2025 approuvant la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2025-059 du 30 juin 2025 approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 2 octobre 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 6 octobre 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter la décision modificative, par chapitre, telle que détaillée ci-dessous :



Fonctionnement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Investissement :

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
041 – Opérations patrimoniales		50 000,00 €	50 000,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
041 – Opérations patrimoniales		50 000,00 €	50 000,00 €
Total des dépenses d'investissement	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

- approuver la révision des crédits de paiement 2025 des Autorisations de Programme votées dans le cadre des opérations suivantes :
 - réaménagement des locaux des services, à hauteur de 100 000 euros,
 - travaux d'aménagement des extérieurs du CTM, à hauteur de -50 000 euros,
 - Dojo le Quintrec réhabilitation, à hauteur de -50 000 euros.
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 13 octobre 2025

Marie-Estelle Irissou
La secrétaire de séance

Carole Grelaud

Maire



le Maire :

certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du

au

et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20251013-20251013_202592-DE
Reçu le 17/10/2025

